



**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE  
LICENCE III : VENTE DE BOISSONS DES 1<sup>er</sup> ET 3<sup>ème</sup> GROUPES**

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) .....  
Domicilié(e) à ..... N° Tel.....  
Agissant au nom de .....  
ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à  
ST.GALMIER (préciser le lieu) .....  
Le ..... de ..... heures ..... au lendemain **01 heure 30**  
à l'occasion de .....  
(soirée avec paiement d'un droit d'entrée ou participation aux frais)

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

SAINT.GALMIER, Le  
(Signature)

**Boissons du 1<sup>er</sup> groupe** : boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

**Boissons du 3<sup>ème</sup> groupe** : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

**ARRETE DU MAIRE**

Je soussigné, Maire de SAINT.GALMIER  
Vu la demande ci-dessus ;  
Vu l'article L.48 du Code des débits de boissons (Décret du 8 février 1955) ;  
Vu la circulaire préfectorale du 11 Janvier 2016 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° DS-2020-508 du 25 Mai 2020

**ARRETE**

M..... est autorisé(e) à ouvrir un  
débit de boissons temporaire à SAINT.GALMIER .....  
Le ..... de ..... heures ..... au lendemain **01 heure 30**  
à l'occasion de .....  
à charge pour lui (elle) de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires  
relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

FAIT A SAINT.GALMIER, Le

Le Maire,

Philippe DENIS.-